

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2931

14 octobre 2014

SOMMAIRE

Alceda Fund Management S.A.	140666	Phoenix Technology Services Luxembourg Sàrl	140644
Anglo American Ferrous Investments ..	140660	Pine River Fixed Income Lux Holdings S.à r.l.	140644
Anglo Iron Ore Investments	140662	Pine River Lux Investments S.à r.l.	140646
Black Tie Luxco S.à r.l.	140654	POLUX Luxembourg S.à r.l.	140650
BlueOrchard Microfinance Fund	140643	Prima.lu	140646
B & P Motors S.à r.l.	140677	Quanta Future S.A.	140647
Braemar Management S.A.	140686	Remagg S.à r.l.	140645
ColSilverbird B S.à r.l.	140662	Restaurants Food Management II S.A. ..	140642
Compagnie de Gestion S.A.	140643	Rigel International S.A.	140647
Construct Lux S.à r.l.	140674	Russian Exchange Holding GP S.à r.l. ...	140644
Covent Garden Holdings S.à r.l.	140650	Saltri II LuxCo S.à r.l.	140648
CRECHE ATTITUDE Luxembourg S.à r.l.	140688	Seema Management S.à r.l.	140647
Delphirica Investments S.à r.l.	140667	SIGNA Real Estate Capital Partners Deve-lopment I a S.à r.l.	140683
DePatron Consultancy S.à r.l.	140654	Sinatra S.à r.l.	140646
DVD Futur Sàrl	140676	Singita Finance S.A.	140643
Esoledad S.A.	140642	Skywheeler S.à r.l.	140681
Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l.	140671	TCC Two Continents Capital S.A.	140649
Fargo s.à r.l.	140670	Technische Service GmbH	140650
Field Investment S.A.	140671	Tele 2 Europe S.A.	140652
Financière Fastbooking Luxembourg S.A.	140680	Tessy S.A.	140649
Fontauto International S.A.	140654	Torex Luxembourg S.à r.l.	140648
FVT S.à r.l.	140658	Tradlux S.A.	140677
Intellectual Property One S.à r.l.	140664	Trea SICAV	140649
Le Battant Dormant S.A.	140668	Trea SICAV	140649
Legico S.à r.l.	140656	Trilantic Events Management S.à r.l. ...	140651
LuxDemeures S.A.	140671	TS Nautilus (Westendstrasse) S.à r.l. ...	140653
Mamie et moi	140642	Tulsa Luxembourg S.à r.l.	140652
Miya Luxembourg Holdings S. à r.l.	140687	Unit Investments S.A., SPF	140650
M-JIT S.à r.l.	140658	Vader S.à r.l.	140651
Nelilux	140645	Vail Luxco S.à r.l.	140651
NorCab 1 S.à r.l.	140645	Versailles Investments S.A.	140652
Oligobrand	140645	YG IP S.à r.l.	140653
Opes Luxembourg S.A.	140643	Yorkshire SPF S.A.	140653
Palomino S.A.	140648		
PayCash Europe S.A.	140679		

Esoledad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4a, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 103.222.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 17 Août 2014:

L'assemblée décide de nommer madame Patricia ACUNZO, avec adresse professionnelle 4a, Op der Haart L9999 WEMPERHARDT, au poste d'administrateur.

L'assemblée désigne ensuite Madame Patricia ACUNZO en tant qu'administrateur-délégué. Elle pourra engager la société sous sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

La société compte donc dès à présent deux administrateurs-délégués pouvant agir seuls.

La société de droit belge, P.S.R. SPRL, a présenté sa démission d'administrateur. Cette démission est acceptée par l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132423/17.

(140150521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Mamie et moi, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg F 9.699.

—
DISSOLUTION

Extrait de l'Assemblée générale de membres de l'Association

Une Assemblée Générale, s'est tenue au siège de l'Association le 28 juillet 2014 à 21h.

Tous les membres de l'Association sont présents et se reconnaissent dûment convoqués.

Les membres de l'Association ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. dissolution de l'Association avec effet immédiat;
2. les actifs de l'Association qui restent après les frais de liquidation sont transférés à la société "Alexandre - Picco, SNC" ayant son siège au 140, av. du X Septembre; RCS num. B187002.
3. les documents de l'Association resteront déposés au siège de la société "Alexandre - Picco, SNC".

Cristina Picco / Camille Alexandre Gouiffes / Gautier Laurent

Présidente / Vice-Président et Trésorier / Secrétaire

Référence de publication: 2014132210/18.

(140149353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Restaurants Food Management II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 160.719.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 août 2014

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- De transférer le siège social de la Société du 9, rue Basse, L-4963 Clémency au 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency.
- Acceptation de la démission de la société BDO De Chazal du Mée de son mandat de Commissaire aux comptes.
- En remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée a nommé la société ACCOUNTIS S.A., ayant son siège social à L - 2352 Luxembourg, rue Jean-Pierre Probst, 4, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B146381.

Le mandat du Commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Clémency, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131502/19.

(140148933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

BlueOrchard Microfinance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 66.258.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 31 mars 2014.

Pour BlueOrchard Microfinance Fund
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014132306/13.

(140150210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

**Opes Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Singita Finance S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 167.360.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 28 février 2012, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 1001 du 18 avril 2012.
- Statuts modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 29 avril 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1792 du 25 juillet 2013.

Il résulte d'une lettre émise en date du 16 juillet 2014 que Monsieur Nikolaos PAPAGEORGIOU a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 août 2014.
Pour OPES LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014134433/16.

(140152310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Compagnie de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 97.878.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2013 tenue à 8.00 heures le 10 Juin 2014

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

Mme Bourkel Anique, 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
M. Bourkel Michel, 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
M. Vancheri Alexandre, 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
Gestion & Administration SA, Register of International and Foreign Companies n° 29441, Vaea Street, Lev.2, Nia Mall, Apia, WS Samoa Occidentales;

Administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188.

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014132374/25.

(140150538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Phoenix Technology Services Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 187.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014134441/11.

(140152345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Russian Exchange Holding GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 168.243.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 août 2014 que:

- M. Benoît BAUDUIN, a été révoqué de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée gérant de catégorie B, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* M. Magsud AHMADKHANOV, né le 5 juin 1978 à Baki, Azerbaïdjan, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014134476/16.

(140152696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Pine River Fixed Income Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 185.627.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la société en date du 22 août 2014, les décisions suivantes:

1. Révocation du gérant B suivant en date du 22 août 2014:

Mr. Carl Anders Peter Lundin, employé privé, né le 10 septembre 1976 à Kalmar (Suède) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mr. Bernard Bronckart, employé privé, né le 21 octobre 1966 à Ougrée (Belgique) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Nomination du gérant B suivant à partir du 22 août 2014 pour une période indéterminée:

Mme. Anne-Sophie Davreux, employée privé, née le 13 novembre 1989 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

4. Nomination du gérant B suivant à partir du 22 août 2014 pour une période indéterminée:

Mme. Michelle McAdams-Origer, employée privé, née le 21 avril 1975 à Berlin (Allemagne) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

Il résulte des résolutions ci-dessus que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Mr. Jeffrey Allan Stolt, gérant A;
- Mr. Ronan Carroll, gérant B;
- Mme. Anne-Sophie Davreux, gérant B; et
- Mme. Michelle McAdams-Origer, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014134442/27.

(140152542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Nelilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 163.619.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014134421/10.

(140152562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Remagg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 113.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014134485/11.

(140152344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Oligobrand, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 162.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oligobrand

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014134425/11.

(140152467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 44.625,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 113.733.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 18 août 2014, a décidé d'accepter:

- la démission de Marielle Stijger en qualité de gérant de classe A de la Société avec effet au 25 août 2014;
- la nomination avec effet au 25 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société, de Dominique Le Gal, née à Savigny-Sur-Orge (France), le 9 décembre 1971, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 août 2014, composé comme suit:

- Dominique LE GAL, Classe A Gérant
- Alain STEICHEN, Classe A Gérant
- Peter EZERSKY, Classe B Gérant
- Brian BYTOF, Classe B Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant A

Référence de publication: 2014134420/22.

(140152622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Prima.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5413 Canach, 22, Am Bongert.
R.C.S. Luxembourg B 183.920.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue de façon extraordinaire de la société à responsabilité limitée PRIMA.LU

L'assemblée générale tenue de façon extraordinaire du 25 août 2014 a pris les décisions suivantes:

- L'assemblée générale accepte la démission du gérant M. Claude François
- L'assemblée nomme comme nouveau gérant, pour une durée indéterminée, M. Joe Thielen, juriste, né le 20 novembre 1958 à Luxembourg, domicilié à L-1470 Luxembourg, 50 route d'Esch.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014134462/13.

(140152555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Sinatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.515.200,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 132.931.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2697

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sinatra S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2014134507/14.

(140152929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Pine River Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 185.631.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la société en date du 22 août 2014, les décisions suivantes:

1. Révocation du gérant B suivant en date du 22 août 2014:

Mr. Carl Anders Peter Lundin, employé privé, né le 10 septembre 1976 à Kalmar (Suède) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mr. Bernard Bronckart, employé privé, né le 21 octobre 1966 à Ougrée (Belgique) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Nomination du gérant B suivant à partir du 22 août 2014 pour une période indéterminée:

Mme. Anne-Sophie Davreux, employée privé, née le 13 novembre 1989 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

4. Nomination du gérant B suivant à partir du 22 août 2014 pour une période indéterminée:

Mme. Michelle McAdams-Origer, employée privé, née le 21 avril 1975 à Berlin (Allemagne) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

Il résulte des résolutions ci-dessus que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Mr. Jeffrey Allan Stolt, gérant A;
- Mr. Ronan Carroll, gérant B;
- Mme. Anne-Sophie Davreux, gérant B; et
- Mme. Michelle McAdams-Origer, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014134445/27.

(140152545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Rigel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.198.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Riccardo Incani a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 21 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIGEL INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014134489/13.

(140152730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Quanta Future S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 189.715.

Extrait de résolutions écrites du conseil d'administration

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration de la Société prises en date du 30 juillet 2014 que:

«Première résolution

Le-Conseil d'administration décide de nommer avec effet immédiat comme administrateur délégué à la gestion journalière de la Société, Monsieur Joan Roger SCHNELZAUER né le 26 juillet 1988 à Strasbourg (France), demeurant au 16, rue Henri VII, 1-1725 Luxembourg. Le mandat de l'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014134465/19.

(140152656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 13.677.707,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 135.615.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 18 août 2014, a décidé d'accepter:

- la démission de Marielle Stijger en qualité de gérant de classe A de la Société avec effet au 25 août 2014;
- la nomination avec effet au 25 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société, de Dominique Le Gal, née à Savigny-Sur-Orge (France), le 9 décembre 1971, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 août 2014, composé comme suit:

- Dominique LE GAL, Classe A Gérant
- Alain STEICHEN, Classe A Gérant
- Peter EZERSKY, Classe B Gérant
- Brian BYTOF, Classe B Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant A

Référence de publication: 2014134500/22.

(140152624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Palomino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.010.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014134448/12.

(140152515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Torex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 28.654.432,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 180.614.

Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société datées du 26 août 2014

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Pietro Longo de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet à la date de sa démission.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. David Catala dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 26 août 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Torex Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014135225/17.

(140153383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Saltri II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.379,49.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 163.570.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt et de Monsieur Andras Kulifai en tant que gérants de catégorie A de la Société;

2 de nommer en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société et pour une période indéfinie

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et

- Monsieur Mats Eklund, demeurant au 13 Farm Place, Londres W8 7SX, Royaume-Uni.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Monsieur Thomas Sonnenberg, gérant de catégorie A

Monsieur Mats Eklund, gérant de catégorie A

Monsieur Antonis Tzanetis, gérant de catégorie A

Monsieur Michiel Kramer, gérant de catégorie A

Monsieur Heiko Dimmerling, gérant de catégorie A

Monsieur Bertel Anders Langenskiöld, gérant de catégorie B

Madame Anne-Catherine Berner, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri II LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014134498/25.

(140152858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

TCC Two Continents Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.265.

Hiermit lege ich mein Mandat als Verwaltungsrat der Gesellschaft TCC TWO CONTINENTS CAPITAL S. A. nieder mit sofortiger Wirkung.

Den 07. August 2014.

Ludwig BARTH.

Référence de publication: 2014135239/10.

(140153059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Tessy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 63.473.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014135245/11.

(140153694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Trea SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.815.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Pour TREA SICAV

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014135253/13.

(140153548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Trea SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.815.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 12 août 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015:

- Monsieur Juan PABLO TUSQUETS TRIAS DE BES;

- Monsieur Rohit GAJENDRAGADKAR;

- Monsieur Joaquin FERNANDEZ DOMENECH;

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Pour TREA SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014135252/20.

(140153539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Technische Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.647.

POLUX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.701.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014135242/13.

(140153725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Covent Garden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.161.

Veuillez prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant de la Société:

European Property Fund (Holdings) Limited S.à r.l., enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 124428, a désormais pour adresse 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2014.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

M.R.E.Watrin / J. Mudde

Gérant

Référence de publication: 2014135405/17.

(140154457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 août 2014 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Mr Ünal AYSAL,

Mr Rusen ERGEÇ,

NEXIS CONSULT S.p.r.l., représentée par Mr Christian VINCKE,

TALDEC N.V., représentée par Mr Bernard DE CORTE

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur;

Mr. Erhan ÖZIL, Unit Investment NV, Nispetiye Cad, Akmerkez E3 Blok, Kat 13, 34337 Etiler, Istanbul - Turkey

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Mr Pierre SCHILL

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Mr Ünal AYSAL / Mr. Rusen ERGEÇ

Président / Administrateur

Référence de publication: 2014135260/22.

(140153372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Trilantic Events Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 138.170.

Le bilan au 31 janvier 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trilantic Events Management S.à r.l.
Société à responsabilité limitée.
Signature

Référence de publication: 2014135234/12.

(140153154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Vail Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.802.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 8 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Luxembourg, le 27 août 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Vail Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014135264/14.

(140153424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Vader S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.682.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014 et avec effet immédiat, a décidé:

- 1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société;
- 2 d'abolir la classification en catégorie A et B des gérants actuellement en fonction;
- 3 de nommer

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie

- Monsieur Mats Eklund, demeurant au 13 Farm Place, Londres W8 7SX, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer, gérant
Monsieur Heiko Dimmerling, gérant
Monsieur Thomas Sonnenberg, gérant
Monsieur Mats Eklund, gérant
Monsieur Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vader S.à r.l.

Référence de publication: 2014135263/28.

(140153368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Versailles Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 151.747.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2014, LAC/2014/36063,

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation de la société anonyme "VERSAILLES INVESTMENTS S.A.", en liquidation, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, celle-ci ayant définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 30 juillet 2014 à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014135269/17.

(140153252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Tele 2 Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.045.515.750,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 56.944.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 25 août 2014

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 25 août 2014, il a été résolu ce qui suit:

- D'accepter la démission de Deloitte Audit SARL, siège au 560 rue de Neudorf, L 2220 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises agréé de la société à compter du 25 août 2014;

- D'élire AUXILIAIRE DES P.M.E. Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg N° B 30718, 58, rue Glesener, L - 1630 Luxembourg, à compter du 25 août 2014 en tant que Commissaire-aux-Comptes. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014, soit en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2014.

Francesco D'Angelo.

Référence de publication: 2014135243/18.

(140153261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Tulsa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,71.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.887.

Veillez noter que l'un des associés 'Denstply EU Holding S.à r.l. a transféré, en date du 29/11/2013, 1,501 parts sociales à:

Dentsply Holdings S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Siège social: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte - L 1331 Luxembourg

R.C.S Luxembourg: B 163253

Capital social: USD 3,700,000.-

Luxembourg, le 27 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tulsa Luxembourg S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014135238/19.

(140153432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Yorkshire SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.150.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 27 août 2014, que Madame Monique Brunetti-Guillen, comptable, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Nicole Reinert, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le mandat de Mme Monique Brunetti-Guillen prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014135281/17.

(140153355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

YG IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 158.763.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 06 août 2014

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Alistair SIMPSON, demeurant professionnellement à 25, Sackville Street, Londres W1S 3AX, Royaume-Uni, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine l'associé unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014135283/18.

(140153648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

TS Nautilus (Westendstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.553.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 11 juin 2013, sous le numéro L130093699.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014135256/19.

(140153364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Fontauto International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 160.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2014.
Un mandataire

Référence de publication: 2014132451/11.

(140150060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Black Tie Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 157.838.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société en date du 20 août 2014

- Il a été décidé:

- * d'accepter la démission de Monsieur Andrew Wood en tant que gérant A de la Société avec effet au 11 août 2014,
- * de nommer Monsieur Debojit Mukherjee, ayant son adresse professionnelle au College House, 272 Kings Road, Londres SW3 5AW, Royaume-Uni, en tant que gérant A avec effet au 11 août 2014 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132304/14.

(140150323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

DePatron Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 20, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 153.050.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company DePatron Securities S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered under the number B 152.301,

Hereby represented by Mr. Jeremy LEQUEUX, private employee, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey,

by virtue of a proxy given on July, 22nd, 2014. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole actual shareholder of DePatron Consultancy S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated by notarial deed on May 6th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1342 of June 30th, 2010. The Articles of Association have not been amended since;
- that the capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up;
- that the appearing party, prenamed, is the sole holder of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- that the appearing party, prenamed, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at June, 30th, 2014, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at June, 30th, 2014, being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (1.000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Folgt die Deutsche Uebersetzung:

Im Jahre zweitausendvierzehn am vierundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard LECUIT, im Amtssitze zu Luxemburg.

ist erschienen

Herr Jeremy LEQUEUX, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter der DePatron Securities S.à r.l., eine Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 152.301,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 22.Juli 2014.

Vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, handelnd wie vorerwähnt, ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DePatron Securities S.à r.l vorgenannt, alleinige Inhaberin sämtlicher Anteile der Gesellschaft DePatron Consultancy S.à r.l geworden ist, eine Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-1637 Luxembourg, 20, rue Goethe, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 153.050, gemäss notarieller Urkunde vom 6. Mai 2010, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1342 vom 30.Juni 2010, gegründet wurde. Die Satzung wurde seitdem nicht abgeändert;

- dass das Kapital der Gesellschaft „DePatron Consultancy Sàrl“ sich auf zwölf tausend fünfhundert Euro (12.500 EUR) beläuft, eingeteilt in hundert (100) Anteile von jeweils hundertfünfundzwanzig Euro (25.-EUR);

- dass die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, beschlossen hat die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen;

- dass die alleinige Gesellschafterin, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft und in Bezug auf die Bilanz der Gesellschaft zum 30.Juni 2014, erklärt, dass alle Passiva der Gesellschaft, inbegriffen die Passiva im Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft, beglichen sind oder zurückgestellt worden sind.

Eine Kopie der vorerwähnten Bilanz, bleibt nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Komparenten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden;

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt des Weiteren:

- dass die Aktivitäten der Gesellschaft eingestellt worden sind;

- dass die alleinige Gesellschafterin alle Aktiva übernimmt und persönlich für die von von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet da die Zwischenbilanz vom 30.Juni 2014 nur bedingt aussagekräftig ist.

- und dass demzufolge die Auflösung der Gesellschaft „DePatron Consultancy S.à r.l.“ abgeschlossen ist.

Die alleinige Gesellschafterin erteilt der Geschäftsführung volle und ausdrückliche Entlastung für die Ausübung ihrer Ämter.

Alle Anteile der Gesellschaft werden hiermit annulliert.

Die Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren am ehemaligen Sitz der Gesellschaft in L-1637 Luxemburg, 22, rue Goethe, aufbewahrt.

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist gefolgt von einer deutschen Uebersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, die englische Fassung massgebend ist.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen werden, werden auf ungefähr tausend Euro (1.000.-EUR) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben. Gezeichnet: J. LEQUEUX, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35444. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 20. August 2014.

Référence de publication: 2014132383/103.

(140149913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Legico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.513.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Skywheeler S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Registry under number B 131.261 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on July 25th, 2014.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of "Legico S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.513 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on June 29th, 2007, by the undersigned notary and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 2033 dated September 19th, 2007 (page 97550). The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 21st, 2003, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1209 dated June 6th, 2011 (page 58014).

The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 16 of the articles of association of the Company (the "Articles"):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles, which shall read as follows:

" Art. 14. The Company will be bound by any B Manager of the Company acting individually or any A Manager acting jointly with any B Manager, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers or by any B Manager."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the resignation of Mr Federico SARUGGIA, as B Manager, and Mr Marc DE LEYE, as A manager of the Company.

The Sole Shareholder further resolves to grant them full and complete discharge for the performance of their duties as managers until then.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Skywheeler S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.261, (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée le 25 juillet 2014.

Laquelle procuration paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique, agissant en sa qualité d'associé unique de Legico S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.513, et constitué sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 29 juin 2007, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2033 daté du 19 septembre 2007 (page 97550). Les Statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 mars 2001, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1209 daté du 6 juin 2011 (page 58014).

L'Associé Unique adopte ici les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 16 des statuts de la Société (les «Statuts»):

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts, lequel sera rédigé comme suit:

« **Art. 14.** La Société sera engagée par tout Gérant B de la Société agissant seul ou tout Gérant A agissant conjointement avec tout Gérant B, ainsi que par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance ou par tout Gérant B.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître et d'accepter la démission de Monsieur Federico SARUGGIA comme Gérant B et Monsieur Marc DE LEYE comme Gérant A de la Société.

L'Associé Unique décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions de gérants jusqu'alors.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. LAC/2014/36273. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132567/95.

(140150725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

**FVT S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. M-JIT S.à r.l.).**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 182.704.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of July

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Frans THOMSEN, company director, born on the 24th of October 1944 in Denmark, residing in L-8081 Bertrange, 36 rue de Mamer,

here represented by Mrs Michèle PEREZ, réviseur d'entreprises, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing person, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company "M-JIT S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 182.704, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 6th of November 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 278 of the 30th of January 2014.

- That the appearing person, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that he has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change name of the company to "FVT S.à r.l." and subsequently to amend article 3 of the articles of incorporation as follows:

" Art. 3. The Company is incorporated under the name of "FVT S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder resolves to change the purpose of the Company and to amend article 2 of the articles of incorporation as follows:

" Art. 2. The purpose of the Company is all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Frans THOMSEN, Geschäftsführer, geboren am 24 Oktober 1944 in Dänemark, wohnhaft in L-8081 Bertrange, 36 rue de Mamer,

hier vertreten durch Frau Michèle PEREZ, Wirtschaftsprüferin, beruflich ansässig in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, aufgrund einer von ihm erteilten privatschriftlichen Vollmachten.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, durch seinen Bevollmächtigten, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „M-JIT S.à r.l.“, mit Sitz in L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 182.704, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch dem amtierenden Notar, am 6. Dezember 2013, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 278 vom 30. Januar 2014.

- Dass der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, erklärt der einzige Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft in „FVT S.à r.l.“ zu ändern und Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „FVT S.à r.l.““

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Gesellschaftszweck zu ändern und Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.“

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro abgeschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag des Kompartmenten und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtiges Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Michèle PEREZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 août 2014. Relation GRE/2014/3104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014132599/107.

(140150545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 122.501.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of July,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Anglo American Ferrous Investments Limited, a company with registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, (UK), registered with the Registrar of England and Wales under number 6252103, (hereafter the "AAFIL" or the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 16 July 2014;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Anglo American Ferrous Investments (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 122.501 incorporated under the denomination "Anglo American Investments 7" pursuant to a notarial deed dated 4 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 146 of 8th of February 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9th of January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 829 of 1st of April 2014.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred US Dollars (USD 500) so as to raise it from its current amount of one hundred fifty-two thousand three hundred US Dollars (USD 152,300.-) to one hundred fifty-two thousand eight hundred US Dollars (USD 152,800.-) through the issue of ten (10) new shares with a par value of fifty US Dollars (USD 50) each.

The ten (10) new shares are subscribed by AAFIL, prenamed, represented as stated above, for a total consideration of seven hundred seventy-five million two hundred eighty-eight thousand nine hundred ninety US Dollars and one US Dollar cent (USD 775,288,990.01), out of which five hundred US Dollars (USD 500) are allocated to the share capital of the Company and the remaining amount i.e. seven hundred seventy-five million two hundred eighty-eight thousand four hundred ninety US Dollars and one US Dollar cent (USD 775,288,490.01) to the share premium account.

The subscribed new shares are fully paid up in cash by AAFIL, prenamed, so that the aggregate amount of seven hundred seventy-five million two hundred eighty-eight thousand nine hundred ninety US Dollars and one US Dollar cent (USD 775,288,990.01) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" 6.1. The Company's issued capital is set at one hundred fifty-two thousand eight hundred US Dollars (USD 152,800.-), represented by three thousand and fifty-six (3,056) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Anglo American Ferrous Investments Limited, une société avec siège social à 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, (UK), inscrite au Registrar of England and Wales sous le numéro 6252103, (ci-après «l'Associé Unique» ou «AAFIL»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique associé de Anglo American Ferrous Investments (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.501, constituée sous la dénomination «Anglo American Investments 7» suivant acte notarié en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 146 du 8 février 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 9 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 829 du 1^{er} avril 2014.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cents US dollars (USD 500) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-deux mille trois cents US dollars (USD 152.300.-) à cent cinquante-deux mille huit cents US dollars (USD 152.800.-) par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune.

Les dix (10) nouvelles parts sociales sont souscrites par AAFIL, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de sept cent soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix US dollars et un US dollar cent (USD 775.288.990,01), dont cinq cents US dollars (USD 500) sont affectés au capital social de la Société et le solde, soit sept cent soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix US dollars et un US dollar cent (USD 775.288.490,01) sont affectés au compte de prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire par AAFIL, prénommée, de sorte que le montant total de sept cent soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix US dollars et un US dollar cent (USD 775.288.990,01) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" 6.1. La Société a un capital émis de cent cinquante-deux mille huit cents US dollars (USD 152.800.-), représenté par trois mille cinquante-six (3,056) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 juillet 2014. REM/2014/1558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014132938/102.

(140151493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

ColSilverbird B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 186.939.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 18 août 2014, que:

Colony Luxembourg S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540, dont le siège social est situé au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, a cédé à:

ColFin Silverbird Funding B, LLC, «a Limited liability company», immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5584521, dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA), l'entière des parts sociales de la Société ColSilverbird B S.à r.l. à savoir, douze mille (12.000) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Valérie Chaumier

Mandataire habilité

Référence de publication: 2014134740/21.

(140153373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.492.

—
In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of July,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Anglo American Ferrous Investments, a société à responsabilité limitée under Luxembourg Law, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 122.501 (hereafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given on 17 July 2014;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Anglo Iron Ore Investments (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 122.492, incorporated under the denomination "Anglo American Investments 9" pursuant to a notarial deed dated 4 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 135 of 7th of February 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 9th of January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 843 of 2 April 2014.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred US Dollars (USD 500) so as to raise it from its current amount of one hundred fifty-two thousand three hundred US Dollars (USD 152,300.-) to one hundred fifty-two thousand eight hundred US Dollars (USD 152,800.-) through the issue of ten (10) new shares with a par value of fifty US Dollars (USD 50) each.

The ten (10) new shares are subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, for a total consideration of seven hundred seventy-four million one hundred eighteen thousand two hundred ninety-five US Dollars and sixty US Dollar cents (USD 774,118,295.60), out of which five hundred US Dollars (USD 500) are allocated to the share capital of the Company and the remaining amount i.e. seven hundred seventy-four million one hundred seventeen thousand seven hundred ninety-five US Dollars and sixty US Dollar cents (USD 774,117,795.60) to the share premium account.

The subscribed new share is fully paid up in cash by the Sole Shareholder, prenamed, so that the aggregate amount of seven hundred seventy-four million one hundred eighteen thousand two hundred ninety-five US Dollars and sixty US Dollar cents (USD 774,118,295.60) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **6.1.** The Company's issued capital is set at one hundred fifty-two thousand eight hundred US Dollars (USD 152,800.-), represented by three thousand and fifty-six (3,056) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Anglo American Ferrous Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.501, (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique associé de Anglo Iron Ore Investments (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.492, constituée sous la dénomination «Anglo American Investments 9» suivant acte notarié en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 135 du 7 février 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 9 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 843 du 2 avril 2014.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cents US dollars (USD 500) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-deux mille trois cents US dollars (USD 152.300.-) à cent cinquante-deux mille huit cents US dollars (USD 152.800.-) par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune.

Les dix (10) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de sept cent soixante-quatorze millions cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze US dollars et soixante US dollar cents (USD 774.118.295,60), dont cinq cents US dollars (USD 500) sont affectés au capital

social de la Société et le solde, soit sept cent soixante-quatorze millions cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze US dollars et soixante US dollar cents (USD 774.117.795,60) sont affectés au compte de prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire par l'Associé Unique, prénommée, de sorte que le montant total de sept cent soixante-quatorze millions cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze US dollars et soixante US dollar cents (USD 774.118.295,60) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.** La Société a un capital émis de cent cinquante-deux mille huit cents US dollars (USD 152.800.-), représenté par trois mille cinquante-six (3.056) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 juillet 2014. REM/2014/1559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014132939/103.

(140151500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Intellectual Property One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 15, rue de Gibraltar.

R.C.S. Luxembourg B 189.669.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- La société RSI S.A., établie et ayant son siège social à L-1624 Luxembourg, 15, rue de Gibraltar, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B146.821, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Giancarlo TELESFORO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 15, rue de Gibraltar, L-1624 Luxembourg, habilité à engagé la société par sa seule signature en vertu de l'article 17 de ses statuts et nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2014.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs co-associés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la gérance, l'exploitation, le développement et la gestion de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique, ainsi que la cession de licences et la cession desdits droits de propriété intellectuelle.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales à la gestion de biens et droits immobiliers et toutes activités commerciales tant qu'elle n'est pas spécialement réglementée ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Intellectual Property One S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de(s) associé(s).

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture du ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par les associés, qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, au prorata de leur participation dans la société.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2014.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associée unique, la société RSI S.A., susdite.

Elles ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

L'associée a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé la comparante au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions de l'associée unique

Et ensuite l'associée unique, par son représentant, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Giancarlo TELESFORO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 15, rue de Gibraltar, L-1624 Luxembourg,

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3. Le siège social est établi à L-1624 Luxembourg, 15, rue de Gibraltar.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TELESFORO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 37284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133150/91.

(140151067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Alceda Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 123.356.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunzehnten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

SIND ERSCIENEN:

1) Roman Rosslenbroich, beruflich ansässig in Valentinskamp 70, D-20355 Hamburg, hier vertreten durch Herrn Jean-Claude Michels, Angestellter, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 13. August 2014.

2) Aquila Holding GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Sitz in Valentinskamp 70, D-20355 Hamburg, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg, Deutschland, unter der Nummer 91146

hier vertreten durch Herrn Serge Dollendorf, Angestellter, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 15. August 2014.

Die vorgenannten Vollmachten bleiben nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit ihr einregistriert zu werden.

Die wo da waren sind die alleinigen Aktionäre der Aktiengesellschaft ALCEDA FUND MANAGEMENT S.A., mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 123356, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Gloden mit dem damaligen Amtssitz in Grevenmacher, am 9. Januar 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 253 vom 27. Februar 2007. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert am 15. Dezember 2011 gemäß einer durch den amtierenden Notar aufgenommenen Urkunde, welche im Mémorial am 29. Februar 2012 unter der Nummer 538 veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 8:30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Claude Michels

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass die 325 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind.

III. Dass die Generalversammlung ordnungsgemäß über die Punkte der Tagesordnung befinden kann und dass die Beschlüsse mit einer zweidrittel Mehrheit der bei der gegenwärtigen außerordentlichen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen werden.

IV. Alle Aktionäre oder deren Vertreter erklären, dass sie im Voraus von der Tagesordnung unterrichtet wurden und auf die gesetzliche und statuarische Einberufung und sonstige Formalien verzichten. Die gegenwärtige Generalversammlung ist somit rechtsgültig zusammengetreten und befugt, über nachstehende Tagesordnung zu beschließen.

V. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung nachfolgende Punkte begreift:

Tagesordnung:

1. Änderung von Artikel 3, um die Erweiterung der Lizenz widerzuspiegeln, so dass dieser wie folgt lautet:

Art. 3. Die Verwaltungsgesellschaft verwaltet zugelassene Organismen für gemeinsame Anlagen. Dazu zählen Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren (nachfolgend: OGAW) gemäß der Richtlinie 2009/65/EG und ihren

Abänderungen (nachfolgend: Richtlinie 2009/65/EG) und Alternative Investmentfonds (nachfolgend: AIF) gemäß der Richtlinie 2011/61/EU und ihren Abänderungen (nachfolgend: Richtlinie 2011/61/EU) sowie andere Organismen für gemeinsame Anlagen (nachfolgend: OGA), die nicht unter die genannten Richtlinien fallen und für die die Verwaltungsgesellschaft einer Aufsicht unterliegt, deren Anteile jedoch nicht in anderen Mitgliedstaaten der Europäischen Union gemäß der genannten Richtlinien vertrieben werden können. Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die zur Förderung des Vertriebs solcher Anteile und zur Verwaltung dieser OGAW, OGA bzw. AIF notwendig oder nützlich sind. Die Gesellschaft kann jedwede Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Gesellschaftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 15 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen und zur Umsetzung der Richtlinie 2009/65/EG (nachfolgend Gesetz von 2010) sowie der Richtlinie 2011/61/EU entsprechen.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Generalversammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster und Einziger Beschluss.

Die Generalversammlung beschließt den Artikel 3 der Satzung und somit den Zweck der Gesellschaft wie folgt zu ändern, um die Erweiterung der Lizenz widerzuspiegeln:

Art. 3. Die Verwaltungsgesellschaft verwaltet zugelassene Organismen für gemeinsame Anlagen. Dazu zählen Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren (nachfolgend: OGAW) gemäß der Richtlinie 2009/65/EG und ihren Abänderungen (nachfolgend: Richtlinie 2009/65/EG) und Alternative Investmentfonds (nachfolgend: AIF) gemäß der Richtlinie 2011/61/EU und ihren Abänderungen (nachfolgend: Richtlinie 2011/61/EU) sowie andere Organismen für gemeinsame Anlagen (nachfolgend: OGA), die nicht unter die genannten Richtlinien fallen und für die die Verwaltungsgesellschaft einer Aufsicht unterliegt, deren Anteile jedoch nicht in anderen Mitgliedstaaten der Europäischen Union gemäß der genannten Richtlinien vertrieben werden können. Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die zur Förderung des Vertriebs solcher Anteile und zur Verwaltung dieser OGAW, OGA bzw. AIF notwendig oder nützlich sind. Die Gesellschaft kann jedwede Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Gesellschaftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 15 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen und zur Umsetzung der Richtlinie 2009/65/EG (nachfolgend Gesetz von 2010) sowie der Richtlinie 2011/61/EU entsprechen.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf EUR 650.-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Claude MICHELS, Serge DOLLENDORF, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 20 août 2014. Relation: DIE/2014/10479. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbrück, den 25. August 2014.

Référence de publication: 2014133497/86.

(140152015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.059.150,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.575.

Le bilan de la société au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014132392/12.

(140150045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Le Battant Dormant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 189.695.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Alban MASSON, employé privé, demeurant à L-4985 Sanem, 3, rue d'Esch,
- Madame Sylvie MARTIN, employée privée, demeurant à L-4574 Differdange, 10, rue du Parc de Gerlache,

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Le Battant Dormant S.A." avec l'enseigne commerciale "GROUP MULTIMAGINE".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une société commerciale, l'achat, la vente, la location et la gestion de tous biens immobiliers.

La société aura également pour objet tous les travaux comptables et tous les services Internet et de télécom comme intermédiaire.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toutes entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi que toutes personnes physiques dans la limite des dispositions légales.

La société a encore pour objet le transport de petits colis, l'exploitation d'une plateforme logistique, l'organisation et tous les services relatifs d'une agence commerciale, l'achat et la vente de marchandises en détail et en gros, la gestion et l'assistance en tant qu'intermédiaire ou agence, l'importation et l'exportation de tous produits, matériels électriques et bureautiques, de poudres à lave, de métaux ferreux et non ferreux sous forme primaire, y compris l'or et les autres métaux précieux, divers lots de produits, ainsi que le service et les fournitures pour internet, télécom et ordinateur, la création et l'hébergement de sites internet, ainsi que tous les services y relatifs, la gestion, le management, l'assistance, la logistique et le conseil.

La société aura enfin pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée

générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Le premier administrateur-délégué et le premier directeur à la gestion journalière pourront être nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne ou collective des personnes à ce déléguées par le conseil et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au troisième paragraphe de l'article 7 ci-dessus.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Alban MASSON, susdit, deux cent cinquante actions	250
2.- Sylvie MARTIN, susdite, sept cent cinquante actions	750
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3), des administrateurs-délégués à UN (1), des directeurs à la gestion journalière à UN (1) et celui des commissaires aux comptes à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Madame Sylvie MARTIN, employée privée, née à Cognac (France) le 9 novembre 1957, demeurant à L-4574 Differdange, 10, rue du Parc de Gerlache.

2.- Monsieur Alban MASSON, employé privé, né à Saint-Dié-des-Vosges (France) le 2 avril 1987, demeurant à L-4985 Sanem, 3, rue d'Esch,

3.- La société civile immobilière dénommée Domaine LAFITTE, ayant son siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro E5359, ayant pour représentant permanent Monsieur Herman Swannet, employé privé, demeurant professionnellement à L-5627 Mondorf-Les-Bains, 15, Avenue Lou Hemmer.

Deuxième résolution

Est nommé administrateur-délégué:

- La société civile immobilière dénommée Domaine LAFITTE, préqualifiée, avec pour représentant permanent Monsieur Herman Swannet, susdit.

Troisième résolution

Est nommée directrice à la gestion journalière:

- Madame Sylvie MARTIN, employée privée, née à Cognac (France) le 9 novembre 1957, demeurant à L-4574 Differdange, 10, rue du Parc de Gerlache.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société CONNECTING YOU SARL, établie et ayant son siège à L-5573 Remich, 6, Montée Saint-Urbain, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B93.960.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué, de la directrice à la gestion journalière et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Sixième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5627 Mondorf-les-Bains, Domaine du Brill, Centre Blériot, 15, avenue Lou Hemmer.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MASSON, MARTIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 36631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133770/145.

(140151597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Fargo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6B, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 119.838.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014132442/11.

(140150162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Field Investment S.A., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 168.082.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clémency, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014132433/10.

(140150078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.472.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 170.024.

Il résulte de l'acte notarié signé en date du 14 novembre 2013 au Danemark, que Euro Mall Poland Holding A/S a fusionné avec la société de droit danois Euro Mall Holding A/S, ayant son siège social au Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg, Danemark, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 25 85 71 00. Dès lors, Euro Mall Holding A/S est devenu le propriétaire de 41670 parts sociales de classe B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l

Un mandataire

Référence de publication: 2014132411/15.

(140150524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

LuxDemeures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Hesperange, 10, allée de la Jeunesse.
R.C.S. Luxembourg B 189.713.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - La société KALMUS FINANCIERE S.A., avec siège social à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66 891, représentée par ses deux administrateurs Serge KALMUS et Carmen WATELET, ci-après nommés,
2. - Serge KALMUS, indépendant, né à Luxembourg, le 28 avril 1958, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs et son épouse,
3. - Carmen WATELET, employée, née à Rulles (Belgique), le 9 septembre 1958, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs,
4. - La société EUROCAL SARL, avec siège social à L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84 853, représentée par son gérant Antonio DAS NEVES CARDOSO, ci-après nommé,
5. - Antonio DAS NEVES CARDOSO, gérant de société, né à Pombal (Portugal), le 24 janvier 1959, demeurant à L-2434 Senningerberg, 5, rue des Résidences, et son épouse
6. - Maria de Fatima JORDAO DIAS CARDOSO, salariée, née à Mata Mourisca (Portugal), le 6 octobre 1961, demeurant à L-2434 Senningerberg, 5, rue des Résidences.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: LuxDemeures SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement, la construction, et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, et toutes autres opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de matériaux de construction.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par trois cent dix (310) actions - dont 155 de classe A et 155 de classe B - de cents (100.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement un administrateur A et un administrateur B, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par:

1.- La société KALMUS FINANCIERE S.A., prédite, cent vingt-cinq actions de classe A	125
2. - Serge KALMUS, prédit, quinze actions de classe A ,CER	15
3. - Carmen WATELET, prédite, quinze actions de classe A	15
4. - La société EUROCAL SARL, prédite, cent vingt-cinq actions de classe B,	125
5. - Antonio DAS NEVES CARDOSO, prédit, quinze actions de classe B,	15
6.- Maria de Fatima JORDAO DIAS CARDOSO, prédite, quinze actions de classe B,	15
TOTAL: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. - Serge KALMUS, indépendant, né à Luxembourg, le 28 avril 1958, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs, Administrateur A
2. - Carmen WATELET, employée, née à Rulles (Belgique), le 9 septembre 1958, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs, Administrateur A
3. - Antonio DAS NEVES CARDOSO, gérant de société, né à Pombal (Portugal), le 24 janvier 1959, demeurant à L-2434 Senningerberg, 5, rue des Résidences, Administrateur B
- 4.- Maria de Fatima JORDAO DIAS CARDOSO, salariée, née à Mata Mourisca (Portugal), le 6 octobre 1961, demeurant à L-2434 Senningerberg, 5, rue des Résidences, Administrateur B.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Société luxembourgeoise de révision S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 26 096.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5863 Hesperange, 10, Allée de la Jeunesse Sacrifiée.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Kalmus, Watelet, Das Neves Cardoso, Jordao Dias Cardoso et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils., le 28 juillet 2014. Relation LAC/2014/35578. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014133784/152.

(140151846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Construct Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Zoning Industriel Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 189.696.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A COMPARU:

Monsieur Pascal REDING, gérant de société, né le 22 juillet 1967 à Arlon (B), domicilié Chemin de la Fagne du Loup 11 à B-6721 Anlier

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "RP CONSTRUCT LUX s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce avec les attributions suivantes:

Travaux de terrassement, entrepreneur de maçonnerie et de béton. Réalisation de gros oeuvre des bâtiments, forages et sondages,

Entrepris de voirie et de pavage. Montage de cloisons sèches à base de plâtre. Travaux de rabattement de la nappe aquifère et drainage des chantiers de construction.

Montage de cloisons mobiles. Travaux de revêtement de murs. Travaux de rejointoiement. Montage et démontage d'échafaudages. Pose de chapes. Marquage des chaussées et des aires ou parcs de stationnement.

Constructions d'autoroutes, de route, de rues, de chaussées et d'autres voies pour véhicule et piétons.

Montage de hangars, granges, silos etc à usages agricoles.

Création et entretien de jardins, de parcs et d'espaces verts pour installations sportives.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Ces parts sociales ont été toutes souscrites par Monsieur Pascal REDING, préqualifié,

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique s'est réuni en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Pascal REDING, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Le siège social est fixé à L-8821 Koetschette, 10, Zoning Industriel Riesenhauff;

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pascal REDING, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 20 août 2014. Relation: DIE/2014/10475. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014133948/126.

(140151601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

DVD Futur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 24, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.855.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014132402/10.

(140150019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Tradlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 53.440.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2014, il a été décidé de maintenir le nombre de commissaire aux comptes à un (1) et de renouveler la société AUDITEX S.à.r.l. dont le siège social est à LUXEMBOURG (L-1724), 3A, Boulevard du Prince Henri, en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2017.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2014134570/12.

(140152688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

B & P Motors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach Hall 4.
R.C.S. Luxembourg B 189.731.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt août,
Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Daniele PARRAVANO, mécanicien, né à Luxembourg le 09 décembre 1975, demeurant à L-1940 Luxembourg, 458, route de Longwy, et

Monsieur Fausto BERNACCHIA, mécanicien, né à Luxembourg le 13 août 1974, demeurant à L-8153 Bridel, 15, rue Willibrord Steinmetz.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «B & P MOTORS s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Sandweiler.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un garage avec atelier de réparation d'autos, et commerce de véhicules automoteurs d'occasion et de tous les accessoires de la branche, ainsi que toutes les opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation ou l'extension.

La société peut accomplir tout acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi Anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

M. Daniele PARRAVANO, préqualifié:	50 parts sociales
M. Fausto BERNACCHIA, préqualifié:	50 parts sociales
TOTAL: cent parts sociales,	100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quatorze.

Assemblée générale

Les fondatrices prénommées, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach, Hall 4.

2) La société sera gérée par deux gérants, savoir:

Monsieur Daniele PARRAVANO, mécanicien, né à Luxembourg le 09 décembre 1975, demeurant à L-1940 Luxembourg, 458, route de Longwy, et

Monsieur Fausto BERNACCHIA, mécanicien, né à Luxembourg le 13 août 1974, demeurant à L-8153 Bridel, 15, rue Willibrord Steinmetz.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: D. PARRAVANO, F. BENACCHIA, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 22 août 2014. Relation: CAP/2014/3229. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014134116/110.

(140152449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

PayCash Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 167.594.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am einunddreißigsten Juli.

Vor Uns der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der „PayCash Europe S.A.“, eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 9, Avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 167594, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Aktiengesellschaft wurde gegründet durch Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, am 15. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1065 vom 26. April 2012 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal geändert am 30. Juni 2014 durch Urkunde des Notars Cosita DELVAUX, mit Amtswohnsitz in Redange-sur-Attert (Großherzogtum Luxemburg), noch mit im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung hatte Dr. Jürgen Wolff, mit beruflichem Sitz in Luxemburg, Esch-sur-Alzette.

Claire Braun, maître en droit, wurde zum Schriftführer und Stimmzähler, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, bestimmt.

Der Vorsitzende erklärte und bat die Notarin, Folgendes aufzunehmen:

1. Die vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf der von dem Bevollmächtigten, der Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler und dem unterzeichnenden Notar unterschriebenen Anwesenheitsliste wiedergegeben. Diese Liste wird dieser Urkunde beigefügt und mit ihr eingereicht.

Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass alle hundertachtzehntausend zweihundertfünfundsiebzig (118.275) von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien vertreten sind und alle Aktionäre erklärten, dass sie vorab Kenntnis vom Inhalt der Tagesordnung erhalten haben, so dass die Versammlung wirksam besteht und über alle Punkte der Tagesordnung wirksam beschliessen kann.

2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200) auf einhundertneunzehntausend vierhundertfünfundsiebzig Euro (EUR 119.475) und Ausgabe von eintausend zweihundert (1.200) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) zu einem Ausgabepreis von insgesamt achtzigtausend Euro (EUR 80.000), wovon eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200) in das Kapital und die Restsumme in Höhe von achtundsiebzigtausend achthundert Euro (EUR 78.800) in die freie Kapitalreserve eingebracht werden; Zeichnung der neu auszugebenden eintausend zweihundert (1.200) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) durch PayCash Labs AG, Aktionärin der Gesellschaft, zu einem Ausgabepreis von insgesamt achtzigtausend Euro (EUR 80.000) und Zahlung des vollen Ausgabepreises in bar, wovon ein Betrag in Höhe von eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200) ins Kapital und der verbleibende Betrag in Höhe von achtundsiebzigtausend achthundert Euro (EUR 78.800) in die freie Kapitalreserve der Gesellschaft eingebracht werden; Einverständnis der anderen bestehenden Aktionäre auf deren Vorzugsrecht zu verzichten; entsprechende Abänderung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft.

Im Anschluss wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200) auf einhundertneunzehntausend vierhundertfünfundsiebzig Euro (EUR 119.475) zu erhöhen und eintausend zweihundert (1.200) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) zu einem Ausgabepreis von insgesamt achtzigtausend Euro (EUR 80.000) auszugeben.

Nachdem die Versammlung davon Kenntnis genommen hat, dass die anderen bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet haben, erklärt sie die andere bestehende Aktionärin, die Gesellschaft PayCash Labs AG, eine nach schweizerischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in CH-8700 Küsnacht, c/o Jan Reinhart, Uderrietstrasse 3, eingetragen im Handelsregister von Zürich unter der Nummer CH-020.3.036.281-3, zur Zeichnung der eintausend zweihundert (1.200) neuen Aktien zu zulassen.

Zeichnung-Zahlung

Sodann erklärt PayCash Labs AG, vertreten wie in der Anwesenheitsliste angegeben, die eintausend zweihundert (1.200) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), zu einem Ausgabepreis von insgesamt achtzigtausend Euro (EUR 80.000) zu zeichnen und voll einzuzahlen.

Ein entsprechender Nachweis der Barzahlungen in Höhe von insgesamt achtzigtausend Euro (EUR 80.000.-) wurde der unterzeichneten Notarin vorgelegt. Es wurde beschlossen, einen Betrag in Höhe von eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200) ins Kapital und den verbleibenden Betrag in Höhe von achtundsiebzigtausend achthundert Euro (EUR 78.800) in die freie Kapitalreserve der Gesellschaft einzubringen.

Zweiter Beschluss

Es wird beschlossen, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„ **Art. 5. Kapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertneunzehntausend vierhundertfünfundsiebzig Euro (EUR 119.475.-) und ist eingeteilt in einhundertneunzehntausend vierhundertfünfundsiebzig (119.475) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-).“

Das Gesellschaftskapital ist vollständig gezeichnet und eingezahlt.“

Kosten

Die Höhe der Kosten, Aufwendungen, Gehälter oder Gebühren, die der Gesellschaft in irgendeiner Form in Verbindung mit der Kapitalerhöhung entstehen oder belastet werden, werden veranschlagt auf rund eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600.-).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder des Büros der außerordentlichen Generalversammlung, der amtierenden Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnorten bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns Notarin die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Wolff, C. Braun et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 août 2014. LAC/2014/37249. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014134438/80.

(140152236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Financière Fastbooking Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.759.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014132434/12.

(140150565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Skywheeler S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.261.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Skywheeler S. à r.l. (the "Company"), a private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.261 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on June 28th, 2007, by the undersigned notary and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 2236 dated October 8th, 2007 (page 107311). The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 6th, 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 280 dated February 2nd, 2008 (page 13430).

The meeting elects as president Mrs Corinne PETIT, employee, residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, employee, with same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mr Liridon ELSHANI, employee, with same professional address.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the one hundred thousand (100,000) registered shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To amend article 14 of the Articles of Incorporation (the "Articles") of the Company;
2. To acknowledge and approve the resignation of Federico Saruggia, as B Manager, and Marc de Leye, as A manager of the Company and to grant them discharge for the performance of their duties as managers until then.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend article 14 of the Articles, which shall read as follows:

" Art. 14. The Company will be bound by any B Manager of the Company acting individually or any A Manager acting jointly with any B Manager, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers or by any B Manager."

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to acknowledge and approve the resignation of Mr Federico SARUGGIA, as B Manager, and Mr Marc DE LEYE, as A manager of the Company.

The general meeting of the shareholders of the Company further resolves to grant them full and complete discharge for the performance of their duties as managers until then.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Skywheeler S. à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.261, et constituée selon les lois luxembourgeoises par un acte notarié du 28 juin 2007, du notaire soussignée et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2236 daté du 8 octobre 2007 (page 107311). Les Statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 décembre 2007, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 280 daté du 2 février 2008 (page 13430).

L'assemblée choisit comme président Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, employé, avec même adresse professionnelle.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par eux sont repris sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée ainsi que le notaire. Cette liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» seront enregistrées avec le présent acte.

II. Il résulte de ladite liste de présence que les 100.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Les associés déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation. L'assemblée régulièrement constituée peut ainsi valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée et le suivant:

Ordre du jour

1. Modifier l'article 14 des statuts de la Société (les "Statuts");

2. Reconnaître et accepter la démission de Federico Saruggia, comme gérant B, et Marc De Leye, comme gérant A de la Société et leur donner décharge pour l'exercice de leurs fonctions de gérants de la Société jusqu'alors.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés de la Société:

Première résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décide de modifier l'article 14 des Statuts, lequel sera rédigés comme suit:

« **Art. 14.** La Société sera engagée par tout Gérant B de la Société agissant seul ou tout Gérant A agissant conjointement avec tout Gérant B, ainsi que par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance ou par tout Gérant B.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décide de reconnaître et d'accepter la démission de Monsieur Federico SARUGGIA comme Gérant B et Monsieur Marc DE LEYE comme Gérant A de la Société.

L'assemblée générale des associés de la Société décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions de gérants jusqu'alors.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Krecké, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. LAC/2014/36278. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014134508/118.

(140152797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.203.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am ersten Tag im Monat August, erschien vor uns, Maître Paul BETTINGEN, Notar, mit Amtssitz in Niederanven Großherzogtum Luxemburg:

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I Beteiligungs GmbH & Co. KG, mit Gesellschaftssitz am Maximiliansplatz 12, D-80333 München, Deutschland, registriert im Register A beim Landgericht München, Deutschland unter der Nummer HRA 91818 (die „Fonds KG“),

hier vertreten durch Herr Jean-Pierre Dias, Privatangestellter, geschäftsansässig in 71, rue du Golf, L-1638 Senningerberg,

auf Grundlage einer privatschriftlichen Vollmacht, die ne varietur durch den Bevollmächtigten der vertretenen Partei und durch den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde. Die Vollmacht wird der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit dieser registriert zu werden.

Wobei die erschienene Partei den beurkundenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Die erschienene Partei erklärt,

- dass sie alleinige Gesellschafterin der SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., einer „société à responsabilité limitée“ (luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 139.203, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, residierenden Notar Jean-Joseph WAGNER am 4. Juni 2008, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ (das „Mémorial“), Nummer 1614 vom 1. Juli 2008 (die „Gesellschaft“), ist;

- dass die Satzung der Gesellschaft das letzte Mal am 08. Mai 2012 durch Urkunde vom unterzeichnenden Notar abgeändert wurde, veröffentlicht im Mémorial vom 19. Juni 2012, Nummer 1536;

- dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundertzehn Euro (EUR 12.510,-) beträgt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundertzehn (12.510) voll eingezahlte Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile“ oder einzeln ein „Anteil“);

- dass die 12.510 Anteile (zwölftausendfünfhundertzehn) der Gesellschaft in 12.501 (zwölftausendfünfhunderteins) gewöhnliche Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),

ein Anteil der Klasse A mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),

ein Anteil der Klasse B mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),

ein Anteil der Klasse C mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),

ein Anteil der Klasse D mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),

ein Anteil der Klasse E mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),

ein Anteil der Klasse F mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),

ein Anteil der Klasse G mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),

ein Anteil der Klasse H mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) und

ein Anteil der Klasse I mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) unterteilt sind;

- dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

1. Rückkauf der folgenden Anteile durch die Gesellschaft

- ein Anteil der Klasse C mit einem Nennwert von EUR 1,- (ein Euro) für einen Rückkaufpreis in Höhe von EUR 1,- (ein Euro),
- ein Anteil der Klasse E mit einem Nennwert von EUR 1,- (ein Euro) für einen Rückkaufpreis in Höhe von EUR 16.969.586,84,- (sechzehn Millionen neunhundertneunundsechzigtausendfünfhundertsechundachtzig Euro und vierundachtzig Cent) und
- ein Anteil der Klasse F mit einem Nennwert von EUR 1,- (ein Euro) für einen Rückkaufpreis in Höhe von EUR 20.613.060,89,- (zwanzig Millionen sechshundertdreizehntausendsechzig Euro und neunundachtzig Cent).

2. Unmittelbare Annullierung der folgenden Anteile:

- ein Anteil der Klasse C mit anschließender Reduzierung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 1,- (ein Euro),
- ein Anteil der Klasse E mit anschließender Reduzierung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 1,- (ein Euro) und
- ein Anteil der Klasse F mit anschließender Reduzierung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 1,- (ein Euro).

3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 1,- (ein Euro), um es von einem Betrag von EUR 12.507,- (zwölftausendfünfhundertsieben), im Anschluss an den 2. Tagesordnungspunkt, auf einen Betrag von EUR 12.508,- (zwölftausendfünfhundertacht) durch die Ausgabe von einem neuen Anteil der Klasse C der Gesellschaft mit einem Nennwert von EUR 1,- (ein Euro) zu erhöhen.

4. Zeichnung und Zahlung des neuen Anteils der Klasse C der Gesellschaft durch SIGNA Real Estate Capital Partners Development I Beteiligungs GmbH & Co KG gegen Einbringung einer Bareinlage von EUR 1,- (ein Euro).

5. Feststellung zur Unterteilung der Anteile der Gesellschaft.

6. Änderung der Paragraphen 5.1 und 5.2 der Gesellschaftssatzung.

Die Alleingeschafterin erklärt, dass sie auf ihr Recht der vorherigen Einberufung der gegenwärtigen Versammlung verzichtet, umfänglich und ausreichend über die vorliegende Tagesordnung informiert wurde und ist der Auffassung, dass die Versammlung somit rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann. Weiterhin erklärt die Alleingeschafterin, dass ihr die gesamte relevante Dokumentation für diese Versammlung innerhalb eines angemessenen Zeitraums zur Verfügung gestellt wurde, die die genaue Überprüfung jedes einzelnen Dokumentes ermöglichte.

Nach diesen Erklärungen hat die erschienene Partei, welche einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals hält, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin erklärt,

- dass die Gesellschaft ihren eigenen Anteil der Klasse C mit einem Nennwert von EUR 1,- (ein Euro) von der Fonds KG zurückkauft, dieser Anteil stellt alle Anteile der Klasse C dar (der „Rückkauf der Klasse C Anteile“). Der Rückkauf der Anteile wird für einen Gesamtrückkaufpreis in Höhe von EUR 1,- (ein Euro) getätigt (der „Rückkaufpreis der Klasse C Anteile“), berechnet gemäß Artikel 5 der Gesellschaftssatzung.

- dass die Gesellschaft ihren eigenen Anteil der Klasse E mit einem Nennwert von EUR 1,- (ein Euro) von der Fonds KG zurückkauft, dieser Anteil stellt alle Anteile der Klasse E dar (der „Rückkauf der Klasse E Anteile“). Der Rückkauf der Anteile wird für einen Gesamtrückkaufpreis in Höhe von EUR 16.969.586,84,- (sechzehn Millionen neunhundertneunundsechzigtausendfünfhundertsechundachtzig Euro und vierundachtzig Cent) getätigt (der „Rückkaufpreis der Klasse E Anteile“), berechnet gemäß Artikel 5 der Gesellschaftssatzung.

- Dass die Gesellschaft ihren eigenen Anteil der Klasse F mit einem Nennwert von EUR 1,- (ein Euro) von der Fonds KG zurückkauft, dieser Anteil stellt alle Anteile der Klasse F dar (der „Rückkauf der Klasse F Anteile“). Der Rückkauf der Anteile wird für einen Gesamtrückkaufpreis in Höhe von EUR 20.613.060,89,- (zwanzig Millionen sechshundertdreizehntausendsechzig Euro und neunundachtzig Cent) getätigt (der „Rückkaufpreis der Klasse F Anteile“), berechnet gemäß Artikel 5 der Gesellschaftssatzung.

Es wurde festgestellt, dass ein Zwischenabschluss vom 10. Juli 2014, der vom Vorstand der Gesellschaft vorbereitet und von der Alleingeschafterin genehmigt wurde, bezeugt, dass genügend verfügbare Mittel zum Rückkauf der Anteile der Klassen C, E und F zur Verfügung stehen und somit die Zahlung der Rückkaufpreise der Anteile der Klassen C, E und F durch die Gesellschaft ermöglichen.

Zweiter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung,

- den Anteil der Klasse C, der durch die Gesellschaft wie oben beschrieben zurückgekauft wurde, mit sofortiger Wirkung zu annullieren;

- den Anteil der Klasse E, der durch die Gesellschaft wie oben beschrieben zurückgekauft wurde, mit sofortiger Wirkung zu annullieren;

- den Anteil der Klasse F, der durch die Gesellschaft wie oben beschrieben zurückgekauft wurde, mit sofortiger Wirkung zu annullieren.

Als Ergebnis der vorgenannten Annullierung der Anteile der Klassen C, E und F wird das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von EUR 3,- (drei Euro) reduziert, um es von seinem gegenwärtigen Betrag von EUR 12.510,- (zwölftausendfünfhundertzehn Euro) auf EUR 12.507,- (zwölftausendfünfhundertsieben Euro) zu bringen.

Dritter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 1,- (ein Euro) zu erhöhen, um das Kapital von einem Betrag von EUR 12.507,- (zwölftausendfünfhundertsieben Euro) gemäß des zweiten Beschlusses, auf einen Betrag von EUR 12.508,- (zwölftausendfünfhundertacht Euro) zu erhöhen durch die Ausgabe von einem (1) neuen Anteil der Klasse C (der „Neue Anteil der Klasse C“), mit einem Nennwert von EUR 1,- (ein Euro).

Vierter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt und erklärt, den Neuen Anteil der Klasse C mit einem Nennwert von EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und zu zahlen.

Der Neue Anteil der Klasse C zu Gunsten von der Fonds KG wurde durch eine entsprechende Bareinlage von EUR 1,- (ein Euro) von der Fonds KG vollständig bezahlt.

Nachweis der Zahlung

Der Nachweis der Zahlung wurde dem unterzeichnenden Notar überreicht.

Fünfter Beschluss

Folglich der vorgenannten Erklärungen und Beschlüsse und der zuvor genannten Bareinlage, die vollständig geleistet wurde, ist die Unterteilung der Gesellschaftsanteile wie folgt:

Die Fonds KG ist alleinige Inhaberin der 12.508 (zwölftausendfünfhundertacht) Anteile der Gesellschaft, die unterteilt sind in:

- 12.501 (zwölftausendfünfhunderteins) gewöhnliche Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro), sowie
- ein Anteil der Klasse A mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),
- ein Anteil der Klasse B mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),
- ein Anteil der Klasse C mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),
- ein Anteil der Klasse D mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),
- ein Anteil der Klasse G mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro),
- ein Anteil der Klasse H mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro), und
- ein Anteil der Klasse I mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).

Sechster Beschluss

Folglich der gefassten Beschlüsse beschließt die Alleingeschafterin die beiden ersten Paragraphen von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

Deutsche Fassung der Satzung:

„ **5.1.** Das Anteilskapital der Gesellschaft wird auf zwölftausendfünfhundertacht Euro (EUR 12.508,-) festgesetzt, unterteilt in zwölftausendfünfhunderteins (12.501) gewöhnliche Anteile (die „Gewöhnlichen Anteile“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), ein (1) Anteil der Klasse A („A Anteil“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), ein (1) Anteil der Klasse B („B Anteil“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), ein (1) Anteil der Klasse C („C Anteil“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), ein (1) Anteil der Klasse D („D Anteil“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), ein (1) Anteil der Klasse G („G Anteil“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), ein (1) Anteil der Klasse H („H Anteil“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-) und ein (1) Anteil der Klasse I („I Anteil“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-).

5.2. Die Gewöhnlichen Anteile, der A Anteil, der B Anteil, der C Anteil, der D Anteil, der G Anteil, der H Anteil und der I Anteil werden insgesamt als die „Anteile“ bezeichnet.“

Englische Fassung der Satzung:

„ **5.1.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and eight Euro (EUR 12,508.-) represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) ordinary shares (the „Ordinary Shares“) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, one (1) Class A share („A Share“) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, one (1) Class B share („B Share“) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, one (1) Class C share („C Share“) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, one (1) Class D share („D Share“) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, one (1) Class G share („G Share“) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, one (1) Class H share („H Share“) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, one (1) Class I share („I Share“) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each,

5.2. Ordinary Shares, the A Share, the B Share, the C Share, the D Share, the G Share, the H Share and the I Share will be collectively referred to as the „Shares“.

“Bevollmächtigung

Die erschienene Partei erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, um in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Abgaben, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft getragen werden müssen in Zusammenhang mit den in der gegenwärtigen Urkunde getroffenen Beschlüssen, wurden auf einen Betrag von EUR 1.400 (eintausendvierhundert Euro) geschätzt.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Partei vorgelesen worden ist, welche dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 août 2014 LAC / 2014 / 37566. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Ausfertigung - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 28. August 2014.

Référence de publication: 2014134528/172.

(140152288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Braemar Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.314.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BRAEMAR MANAGEMENT S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 42314, constituée par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 110 du 13 mars 1993, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le notaire soussigné, en date du 13 mars 2013, acte publié au Mémorial C n° 1161 du 16 mai 2013 (ci-après dénommée la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 25,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.602.025,- à EUR 1.602.050,- par l'émission d'une action nouvelle sans désignation de valeur nominal ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription de l'action nouvelle sans désignation de valeur nominale par l'actionnaire unique, la société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B38875, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, et libération intégrale de ladite action par cette dernière par versement en numéraire de EUR 25,-.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à un million six cent deux mille cinquante Euros (EUR 1.602.050,-) représenté par soixante-quatre mille quatre-vingt-deux (64.082) actions sans désignation de valeur nominal.”

II Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), pour le porter de son montant actuel de un million six cent deux mille vingt-cinq Euros (EUR 1.602.025,-) à un million six cent deux mille cinquante Euros (EUR 1.602.050,-), par l'émission d'une (1) action nouvelle sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'action (1) nouvelle sans désignation de valeur nominale est souscrite par l'actionnaire unique, la société anonyme ECOREAL S.A., pré-nommée, et est intégralement libérée par cette dernière par un apport en numéraire de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

Le versement en numéraire d'un montant de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société anonyme "BRAEMAR MANAGEMENT S.A."

L'actionnaire unique est représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à un million six cent deux mille cinquante Euros (EUR 1.602.050,-) représenté par soixante-quatre mille quatre-vingt-deux (64.082) actions sans désignation de valeur nominal."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de 1.150,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 août 2014. Relation GRE/2014/3114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014132332/72.

(140150580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Miya Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.522.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Août 2014.

Miya Luxembourg Holdings S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014135010/14.

(140153455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

CRECHE ATTITUDE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1269 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Busbach.

R.C.S. Luxembourg B 165.278.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société CRECHE ATTITUDE SAS, société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 448 868 406, ayant son siège social au 35 ter, avenue Pierre Grenier, F-92100 Boulogne-Billancourt,

ici représentée par Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) la société CRECHE ATTITUDE Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue Marguerite de Busbach, L-1269 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 165278, a été constituée en date du 5 décembre 2011 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3188 du 28 décembre 2011;

II) la comparante détient toutes les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social et est donc l'associée unique de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 août et non plus au 31 décembre, ce pour la première fois en 2014. L'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2014 prendra donc fin le 31 août 2014.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} septembre de chaque année et finit le 31 août de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ huit cents euros (EUR 800.-)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. S. WONG, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36061. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132377/48.

(140149981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.